

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
POLYNESIE FRANÇAISE  
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
DES ILES SOUS-LE-VENT

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 63/23 du 21 août 2023

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché  
« Fourniture de matériaux de construction pour les brise-soleil de la salle omnisports de Avera »

Convocation N° 230/23 du 14 août 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 21 du mois d'août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.			
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 14 août 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X		
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X		
Date d'affichage de la délibération .....26. AOÛT. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	Donne procuration à Mme GODFREY Marie-Louise, 5 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X		
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X		
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X		
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à M. HIRO Toni, 6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TEPU Naïva, conseillère municipale	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Donne procuration à Mme MANEA Jeannette, 1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à M. LACHAUX Gérald, 4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	
Sens du vote :	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		

Délibération municipale n° 63/23 du 21 août 2023

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché  
« Fourniture de matériaux de construction pour les brise-soleil de la salle omnisports de Avera »

<input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 25 Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	Donne procuration à M. RUAMUTU Iapheta, conseiller municipal de Opoa
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne procuration à M. TEFAAITE Daniela, 8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Donne procuration à Mme TUHEIAVA Odette, conseillère municipale de Avera
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,
- Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** la délibération n°95/22 du 08 novembre 2022 approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement ;
- Vu** la délibération n°115/22 du 21 décembre 2022 modifiant la délibération n°95/22 du 08 novembre 2022 approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement ;
- Vu** le procès-verbal de l'ouverture administrative des plis et le procès-verbal de l'attribution des offres en date du 20 juillet 2023 ;
- Vu** le Rapport du Jugement des Offres ;
- Oùï** l'exposé du Maire.

Délibération municipale n° 63/23 du 21 août 2023

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché  
« Fourniture de matériaux de construction pour les brise-soleil de la salle omnisports de Avera »



**Considérant** la nécessité de rénover et de préserver la salle omnisports des aléas naturels qui pourraient dégrader le sol ou le rendre impraticable.

**Considérant** la garantie pour les écoles, les associations et les particuliers de disposer d'une salle omnisports, même par temps de pluie, que ce soit dans le cadre des compétitions ou seulement de la pratique régulière d'activités sportives.

**Considérant** les autres travaux prévus dans le but d'améliorer la qualité des équipements et de l'infrastructure, au profit des usagers et dans le but de garantir la pérennité de cette installation.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 août 2023,

### ADOpte

**Article 1<sup>er</sup>** : Le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres concernant le marché « Fourniture de matériaux de construction pour les brise-soleil de la salle omnisports de Avera » est approuvé comme suit :

SOUSSIONNAIRE	LOT	MONTANT HT	MONTANT TTC	NOTE	OBSERVATIONS
SOMAC	LOT 1 : Tube galvanisé	976.341 FCFP	1.142.319 FCFP	10/10	Seule offre
SOMAC	LOT 2 : Tôles	1.690.000FCFP	1.977.300 FCFP	10/10	Seule offre
SOMAC	LOT 3 : Bois	625.990 FCFP	625.990 FCFP	10/10	Seule offre
SOMAC	LOT 4 : Peinture	205.590 FCFP	240.540 FCFP	10/10	Seule offre
SOMAC	LOT 5 : Quincaillerie	224.019 FCFP	262.102 FCFP	10/10	Seule offre

**Article 2** : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres.

**Article 3** : Les dépenses sont imputables en section d'investissement au compte 2313 du Budget Général 2023 – Programme 202217.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 21 août 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous la responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent  
26 AOUT 2023  
Le .....  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié  
26 AOUT 2023  
Le .....



**Le Maire**